

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 6 JUILLET 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DGS/MH

Membres en exercice: 33

<u>Délibération n° 65</u> - Cession de la parcelle cadastrée BR n°96 à la Borderie au profit de l'ADAES

Le six juillet 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le trente juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents:

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés:

Mme BOURDAIS a donné procuration à Mme CIRON

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. KESKIN a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à M. MARSOLLIER

M. BEASSE a donné procuration à M. LE MOEL

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET: Cession de la parcelle cadastrée BR n°96 à la Borderie au profit de l'ADAES

EXPOSÉ

L'association Départementale d'Accompagnement Educatif et Social de Loire-Atlantique (ADAES 44) a remporté l'appel à projet du Département de Loire-Atlantique pour la création d'un foyer éducatif visant à accueillir des enfants âgés entre 3 et 18 ans.

Ainsi, l'association sollicite la Ville de Châteaubriant car elle souhaite acquérir la parcelle cadastrée BR n°96 d'une superficie d'environ 3 489 m2, comprenant le bâti de l'ancienne Ferme de la Borderie et les espaces extérieurs. Le projet qui y sera développé portera sur l'implantation de ce foyer éducatif sur la Ville de Châteaubriant pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire Nord du département.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de la parcelle à 238 000 € HT.

Il vous est donc proposé de céder cette parcelle à l'euro symbolique à l'Association Départementale d'Accompagnement Educatif et social 44, la parcelle cadastrée BR n°96 d'une surface 3489 m², selon le plan ci-joint.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De céder à l'ADAES 44, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BR numéro 96, d'une superficie d'environ 3489 m².
- 2) D'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Les frais d'actes et de document d'arpentage qui en résultent sont à la charge de l'acquéreur.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Le Maire

Alain HŲNAULT

Fait et délibéré à Châteaubriant A l'Hôtel de Ville, le 6 juillet 2023

Préfecture de Loire-Atlantique de séance,

044-214400368-20230718-11-DE

Acte certifié éxécutoire Réception par le Préfet : 13-07-2023

Publication le : 13 Mar 2028 IEBERT

Le Maire, Alain HUNAULT

Mis en ligne le 13/07/2023